

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :
le 07/12/2022

Publication :
le 16/12/2022

Délibération n° D-2022-439

**Rapport des mandataires de la collectivité - SO SPACE -
Année 2021**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Florence VILLES

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA.

Direction du Secrétariat Général

**Rapport des mandataires de la collectivité - SO
SPACE - Année 2021**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est actionnaire de la SO SPACE.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales, actionnaires d'une SEM, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SO SPACE sont :

Jérôme BALOGÉ, Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE, François GUYON et Gérard LEFEVRE.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3 488 742,50 €

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély
79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin
79000 NIORT

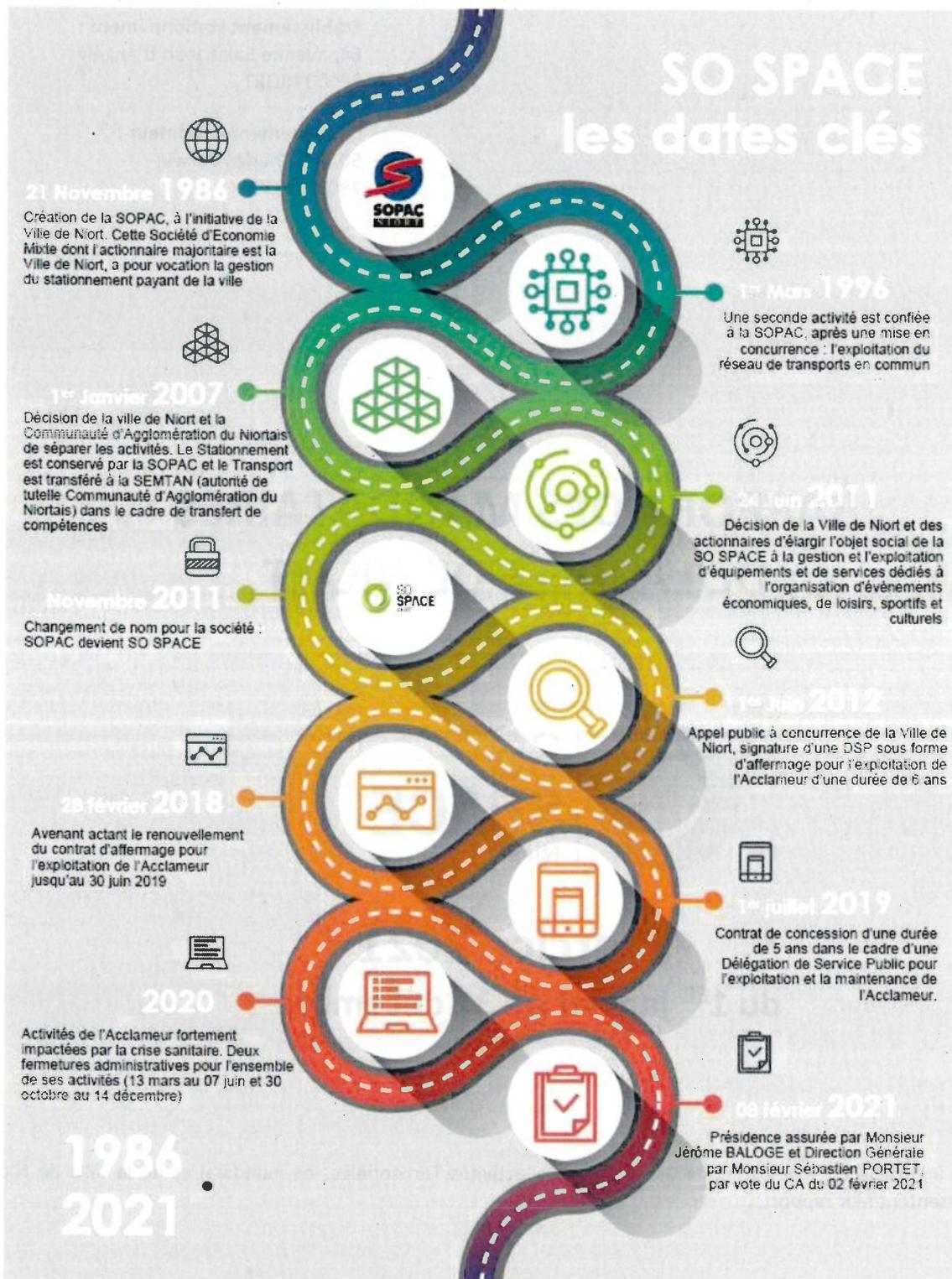
RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA VILLE DE NIORT



Exercice 2021
du 1^{ER} janvier au 31 décembre

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les mandataires de la Ville de Niort à la SO SPACE présentent leur rapport.

1. Présentation de la SEM



➤ Organisation de la gouvernance

Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

▶▶ Membres publics

Ville de Niort

- ✓ Monsieur Jérôme BALOGE, Président-Directeur Général
- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON
- ✓ Monsieur Gérard LEFEVRE

Communauté d'Agglomération du Niortais

- ✓ Monsieur Alain LECOINTE

▶▶ Collège du second groupe

- ✓ **MACIF PARTICIPATIONS** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- ✓ **CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN** représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- ✓ **Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- ✓ **SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION** représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- ✓ **CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres** représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

▶▶ Président et Directeur Général

Du 1er janvier 2021 au 07 février 2021, la fonction de Président Directeur Général est assurée par Monsieur Jérôme BALOGE.

A la suite du Conseil d'Administration du 02 février 2021, la Présidence est assurée à compter du 08 février 2021 par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de NIORT, Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La fonction de Directeur Général est dévolue à Monsieur Sébastien PORTET.

▶▶ Vice-Présidents

Le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du Conseil d'Administration représentée par :

- ✓ Monsieur Dominique SIX
- ✓ Madame Christelle CHASSAGNE
- ✓ Monsieur François GUYON

Composition de la Commission Appel d'Offre (CAO) depuis le 24/11/2020

La Commission d'Appel d'Offres de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- ✓ 5 membres titulaires et 5 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

Membres de la CAO

Titulaires	Suppléants (non affectés à un titulaire)
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

➤ Répartition du capital

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ville de Niort	70,070%	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de Niort	0,040%	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,110%		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATION SAS	9,640%	336 338,75	22 055
MAIF	9,640%	336 338,75	22 055
Q-PARK SERVICES	2,620%	91 500,00	6 000
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,370%	82 517,75	5 411
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,320%	80 825,00	5 300
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,310%	45 765,25	3 001
SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,310%	45 750,00	3 000
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,390%	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131%	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107%	3 736,25	245
UNION DES COMMERÇANTS NIORTAIS	0,044%	1 525,00	100
SEM DES HALLES	0,004%	152,50	10
GROUPEMENT DES COMMERÇANTS RUE DU RABOT	0,004%	152,50	10
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS AVENUE DE PARIS	0,004%	152,50	10
TOTAL AUTRES ACTIONNAIRES	29,894%		
	100,00%	3 488 742,50	228 770

➤ LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2021, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme [ANNEXE 1](#)).

Deux **Conventions Collectives Nationales (CCN)** sont applicables au sein de la SO SPACE :

- Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.
- Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la **Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile**, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2021, sont organisées autour du schéma suivant :

→ **Au 31 décembre 2021**

- ✦ **Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE** assure les fonctions de Président
- ✦ **Monsieur Sébastien PORTET** assure les fonctions de Directeur Général et de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Stationnement
- ✦ **Monsieur Dominique SIX, Vice-Président** en charge des dossiers du stationnement
- ✦ **Madame Christelle CHASSAGNE, Vice-Présidente** en charge des dossiers de l'Acclameur
- ✦ **Monsieur François GUYON, Vice-Président** en transversalité sur les sujets liés à l'innovation
- ✦ Les fonctions supports regroupant les ressources humaines, juridique, comptable et financière
- ✦ Un Etablissement Stationnement avec une Direction d'Exploitation dédiée et des moyens humains propres
- ✦ Un Etablissement Acclameur avec une Direction d'Exploitation dédiée et des moyens humains propres

→ **Le Directeur Général** assure l'encadrement des trois pôles d'activités :

- Accueil et gestion des abonnés
- Maintenance Collecte et Entretien des matériels
- Surveillance GTC des parkings

→ **Le Directeur de la Stratégie, du Développement et du Stationnement** est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a pour mission :

- ✓ d'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, élus, partenaires privés). Instauration avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE,
- ✓ d'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature,
- ✓ de définir, sous les orientations du Président, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,

- ✓ d'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- ✓ de mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

→ La Responsable Comptable (*à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE*) gère la partie comptable et fiscale.

→ La Responsable Ressources Humaines et Juridique (*à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE*) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.

→ La Comptable collabore avec la Responsable Comptable.

2. L'état des relations entre la collectivité territoriale et la SEM

➤ **En matière de stationnement**

- **Parking Saint Jean**

Contrat de construction et exploitation du parc de stationnement Saint Jean pour une durée de 40 ans à partir du jour de la mise en service de l'ouvrage, soit jusqu'en 2034.

Le parking est situé au cœur du quartier historique du Centre-Ville, sous une résidence. Il propose des abonnements et des amodiations. Il dispose d'une capacité de 146 places.

Redevance versée par le délégataire pour occupation du domaine public fixée à 1% du chiffre d'affaire de l'année précédente. Elle s'élève à 946,33 € pour 2021.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs et compense le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat par rapport aux tarifs votés.

La compensation financière versée par la Ville en 2021 est de 42 518 € HT.

- **Parking Hotel de Ville**

Contrat de délégation de service public relatif à la construction et exploitation du parc de stationnement Hôtel de Ville pour une durée de 40 ans à partir du jour de la mise en service de l'ouvrage, soit jusqu'en 2037.

Le parking est situé au cœur du centre-ville au pied de l'Hôtel de Ville et à deux pas des Halles de Niort. Il propose du stationnement horaire et des abonnements. Le parking Hôtel de Ville dispose de 244 places.

Redevance versée par le délégataire pour occupation du domaine public fixée à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente. Elle s'élève à 2 575,43 € pour l'année 2021.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs et compense le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat par rapport aux tarifs votés.
La compensation financière versée par la Ville en 2021 est de 0 €.

- **Parking Marcel Paul :**

Contrat de délégation de service public relatif à la construction et exploitation du parc de stationnement Marcel Paul pour une durée de 80 ans à partir du jour de la mise en service de l'ouvrage, soit jusqu'en 2068
Le parking est situé entre la rue Marcel Paul et la rue de la Boule d'Or. Il propose du stationnement horaire et des abonnements. Le parking Marcel Paul comporte 471 places.

Redevance versée par le délégataire pour occupation du domaine public fixée à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente. Elle s'élève à 3 221,27 € pour l'année 2021.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs et compense le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat par rapport aux tarifs votés.
La compensation financière versée par la Ville en 2021 est de 0 €.

- **Parking La Roulière**

Contrat de délégation de service public relatif à la construction et exploitation du parc de stationnement La Roulière pour une durée de 80 ans à partir du jour de la mise en service de l'ouvrage, soit jusqu'en 2070.
Le parking est situé au cœur du quartier historique à proximité des Halles, sous une résidence. Il propose du stationnement horaire et des abonnements. Le parking La Roulière dispose de 350 places.

Redevance versée par le délégataire pour occupation du domaine public fixée à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente. Elle s'élève à 1 648,83 € pour l'année 2021.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs et compense financièrement la So Space, du différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat par rapport aux tarifs votés.
La compensation financière versée par la Ville en 2021 est de 129 538 €.

- **Gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages :**

Marché public de Gestion du stationnement payant pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 775 230, 00 € HT soit 930 276, 00 € TTC.

Le marché concerne les parkings suivants:

- parking Moulin du Milieu (225 places) ;
- parking de la Cure (8 places sur abonnement) ;
- parking du Mûrier (15 places sur abonnement) ;
- parking Henri Gelin (59 places sur abonnement) ;
- parking Jacques de Liniers (42 places sur abonnement) ;
- parking Saint-Vaize (48 places sur abonnement) ;
- parking de la Brèche (530 places).

➤ **En matière d'exploitation d'équipements dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels**

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et maintenance du Centre Sportif, événementiel et d'affaires de l'Acclameur pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2024.

Redevance versée par le délégataire :

- 1 redevance annuelle fixe de 15€ HT
- 1 part variable représentant 60% du résultat moyen annuel cumulé depuis le début du contrat avant impôts supérieur à 20 000 € HT.

La compensation de service public s'élève à 551 000 € HT pour une année complète : 73 000 € pour la location, 178 000 € pour sujétions Escalade et 300 000 € pour sujétions de service public. Cette compensation est indexée annuellement avec l'application d'une formule de révision.

La compensation payée en 2021 est de 549 898 €, soit 564 468,80 € TTC (certains montants sont nets de taxes), Une compensation supplémentaire pourra être versée pour l'organisation de spectacles relevant d'une programmation partagée entre le délégataire et le délégant correspondant à une offre différente dans le genre recherché, avec une participation du délégant au déficit éventuel dans la limite de 20 000 € HT par année.

3. Les modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'année 2021.

4. Les évolutions de l'actionnariat

Il est précisé qu'aucun mouvement d'action n'a été relevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

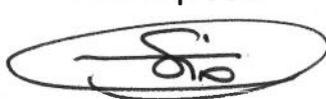
Fait à Niort, le.....

Les mandataires de la Ville de Niort

Jérôme BALOGÉ



Dominique SIX



Christelle CHASSAGNE



François GUYON



Gérard LEFÈVRE



